

Objet : Campagne de vaccination contre l'influenza : nouveautés 2019-2020

Madame,
Monsieur,

Chaque année, l'automne annonce l'arrivée de la campagne provinciale de vaccination contre l'influenza. Ce virus est différent d'année en année. Ceci explique qu'une personne ayant déjà eu la grippe ou s'étant déjà fait vacciner puisse l'attraper à nouveau. Ce virus, causant une infection des voies respiratoires accompagnée de symptômes tels que de la fièvre et des douleurs musculaires, se transmet de personne à personne. Chez les individus les plus vulnérables, il peut entraîner de sérieuses complications (ex. : pneumonies) et même des décès.

Plusieurs études ont démontré que la vaccination constitue le meilleur moyen de prévenir les risques de complications causés par la grippe chez les personnes plus vulnérables. La vaccination est donc recommandée et offerte gratuitement à toutes les personnes qui sont plus susceptibles de présenter des complications, parmi celles-ci :

- Les personnes de 6 mois et plus (incluant les femmes enceintes) ayant certaines maladies chroniques. Une maladie chronique nécessite un suivi régulier, et ce, même si elle est bien contrôlée avec ou sans médicament (ex. : diabète, trouble cardiaque ou respiratoire). Pour plus d'information sur les maladies chroniques visées, consultez un professionnel de la santé ou le <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/programme-de-vaccination-contre-la-grippe/admissibilite/>.
- Les femmes enceintes au 2^e ou 3^e trimestre de leur grossesse;
- Les personnes âgées de 75 ans et plus.

La vaccination est aussi offerte gratuitement aux proches qui habitent sous le même toit qu'un enfant de moins de 6 mois (ces derniers ne pouvant être vaccinés) ou qu'une personne à risque de complications, ainsi qu'à leurs aidants naturels et aux travailleurs de la santé.

Veillez noter qu'à la suite de récentes études, la vaccination contre l'influenza n'est plus recommandée pour les enfants de 6 mois à 23 mois en bonne santé, ni aux personnes de 60 à 74 ans en bonne santé. Effectivement, il a été démontré que ces dernières ne sont pas plus à risque de complications que toute autre personne en bonne santé. Toutefois, cette année encore, la vaccination antigrippale pourra leur être offerte gratuitement.

Ainsi, le **Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ)** vous invite, vous et vos citoyens, à vous faire vacciner si vous faites partie des groupes ciblés par le PIIQ. Vous pouvez également faire la promotion de la vaccination en diffusant cette lettre sur différente plateforme.

Pour la campagne 2019, de nouvelles façons de faire ont été mises en place pour éviter les temps d'attente. Ainsi, **la vaccination se fera sur rendez-vous seulement**. Depuis le 1^{er} octobre, **il est possible de prendre rendez-vous** en se rendant sur le **www.ciuussmcq.ca/vaccination** ou en appelant au 1-888-221-2006. C'est simple, rapide et gratuit!

Finalement, nous tenons à vous rappeler que bien que la vaccination soit le meilleur moyen de réduire ses chances d'attraper la grippe, des mesures d'hygiène simples peuvent être appliquées telles que :

- Se laver fréquemment les mains;
- Éviter de se toucher le nez, les yeux et la bouche;
- Tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans le pli du coude;
- Jeter les mouchoirs souillés à la poubelle.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Marie Josée Godi, M.D., M.Sc., FRCPC
Directrice de santé publique
Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle
CIUSSS MCQ
Centre administratif Bonaventure

MJG/nc/II

c. c. Dre Caroline Marcoux-Huard, médecin-conseil
Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle
Mme Mélanie Manseau, directrice adjointe
Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle